



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 19 AOUT.

Plusieurs officiers prussiens, parmi lesquels quelques-uns de l'état-major-général et entre autres un officier du génie très distingué, le capitaine de Mühlbach, ont passé par Linz (Autriche), se rendant à Constantinople, où ils doivent être employés par la Porte à la construction de nouvelles fortifications.

— On écrit de Dresde, le 15 août : Avant d'aborder l'ordre du jour, le député de Dieskau a ouvert aujourd'hui la séance de la chambre par la motion suivante : « Je propose que la chambre déclare que, sur les affaires de Hanovre, ses sentimens sont conformes à la proposition et à la décision de la chambre des représentans de Bade, et qu'elle exprime l'espoir que le gouvernement fera agir en ce sens son ambassadeur près la diète germanique. »

Cette motion, appuyée à l'instant par 49 membres, a donné lieu à une très-vive discussion; et, quoique le ministre d'état l'ait combattue comme intempestive, et le ministre d'état de Zeschau parce qu'elle était inutile, elle a été adoptée par 54 voix contre 9.

En même temps, le Dr Crusius a fait une pareille proposition à la première chambre; une discussion s'est engagée sur la forme et il a été décidé que cet objet serait mis à l'ordre du jour de la séance prochaine et, sur la demande du ministre, discuté en séance secrète.

— On écrit de Hanovre, le 12 août :

Nous apprenons qu'après le retour du roi, les états actuels seront convoqués par S. M., qui a renoncé au projet de convoquer les états conformément à la constitution de 1819. La différence est importante, car les états de 1819 n'avaient que voix consultative, tandis que les états actuels ont voix délibérative. Ainsi, ces états auront à délibérer sur les projets de lois qui leur seront présentés et pourront les adopter ou les rejeter. Par conséquent les formes constitutionnelles seront observées. Toutefois, dans de pareilles circonstances il est douteux que le roi et son ministère puissent atteindre leur but qui est d'opérer des changemens notables dans la constitution, car il n'est guère probable que les états renouent volontairement aux avantages qu'ils ont obtenus sous le règne de Guillaume IV, surtout dans la situation actuelle et après les expériences récemment faites. Des membres de l'assemblée des états, appartenant à toutes les classes de la société, ont déclaré qu'il importait avant tout, de maintenir la constitution. Les classes inférieures même, partagent cette idée. On avait reproché, peut-être non sans raison, aux Hanovriens, une grande indifférence pour leur constitution; toutefois ils ont montré qu'ils y étaient attachés, aussitôt qu'elle s'est trouvée en danger. (M. de Souabe.)

— On écrit de Pesh, le 8 août :

Les prochaines séances de la table royale qui commenceront le 21 de ce mois seront intéressantes parce que l'on y jugera quelques causes politiques, importantes. L'accusation dirigée contre M. de Kossuth, rédacteur du journal manuscrit qui a été supprimé, fixe en particulier l'attention publique. M. de Kossuth est encore toujours en état d'arrestation et sous la garde de l'autorité militaire; car les autorités à la juridiction desquelles il serait soumis dans la règle c'est-à-dire les fonctionnaires judiciaires du comitat de Pesh, ont pris explicitement son parti et c'est ainsi que se justifie

assez son mode de détention. Le fiscal royal, comme accusateur public, qualifie son crime de résistance aux ordres du roi et de haute trahison (*nota infidelitatis*) et ce crime entraîne la peine capitale et la perte de sa fortune. En attendant on doit avoir ouvert entre une partie de notre noblesse, une liste de secours en faveur de M. Kossuth et les souscriptions doivent s'élever déjà à plus de 50,000 florins. Parmi les autres personnes accusées de haute trahison et dont les poursuites ont déjà commencé en partie devant notre cour judiciaire ou y sont continuées on cite M. le baron de Wes-selenyi, dont le nom est bien connu, M. le député aux états de Balogh, M. l'assesseur Agoston, etc., etc.; mais suivant les lois hongroises que le gouvernement respecte religieusement ils sont encore tous en liberté.

Vers la fin de ce mois on formera près de Pesh un camp de manœuvres d'au moins 10,000 hommes; on ne doit y voir autre chose que les exercices ordinaires d'automne. (Gazette de Hanau)

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 21 AOUT.

S. M. la reine quittera demain le nouveau palais pour se rendre à Windsor, où de grands préparatifs sont faits, comme on sait, pour sa réception.

— On a reçu la nouvelle que la république de Buenos Ayres a déclaré la guerre à celle du Pérou.

— Les élections sont terminées maintenant dans tout le royaume uni de la Grande Bretagne; leur résultat paraît être assez favorable à la cause de la réforme; et partant au gouvernement actuel. La liste du *Courier* contient 346 réformateurs, 312 tories, ce qui fait une différence en faveur des premiers de 34 membres. Il faudra cependant attendre les premiers votes du nouveau parlement pour pouvoir connaître la majorité qui appuiera les projets du ministère Melbourne. On assure que plusieurs anciens députés tories sont disposés à faire des concessions au système réformiste. La liste du *Globe* porte la majorité en faveur de la réforme à 38.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* :

« Un coup-d'œil jeté sur la représentation de l'Irlande et le changement qu'elle a subie prouvera que les tories font d'inutiles efforts pour en imposer à cet égard aux esprits les plus crédules. Dans le parlement Peel, on comptait 42 tories et 63 libéraux irlandais; parmi ces derniers, il y avait 29 catholiques romains. Au prochain parlement, il y aura dix membres libéraux de plus, c'est-à-dire 32 tories et au moins 73 réformistes. Si l'on suit la proportion que nous venons d'indiquer, on trouvera dans le nombre des réformistes quatre catholiques de plus. Eh bien, on se tromperait, car le nombre des catholiques a au contraire diminué d'une manière notable. La vérité est que les changemens survenus dans les élections actuelles prouvent mieux que tous les raisonnemens l'amélioration étonnante qui s'est opérée dans les tendances et les opinions d'un peuple loyal, par l'effet de l'établissement d'un bon système de gouvernement et de l'espoir d'un avenir prospère. Aucun homme professant des opinions exagérées et n'ayant ni fortune ni position distinguée dans la société n'a été élu en remplacement d'un tory. Les membres élus appartiennent à l'opinion modérée, ils possèdent de vastes domaines et plusieurs ont des relations de famille ou d'intérêt avec l'Angleterre. M. O'Connell, qu'on représente comme la personnification

du rappel de l'Union, n'est plus le député de Kilkenny, et les électeurs de cette ville où le désir d'un parlement national était peut-être plus ardent et plus énergique que dans aucune autre partie de l'Irlande, ont nommé spontanément M. Hume, l'adversaire le plus constant du rappel de l'Union. La représentation de l'Irlande, dans le nouveau parlement, sera telle qu'un ministère britannique national et protestant sera fier et heureux de l'avoir ralliée au tour du trône d'une reine protestante, résolue à gouverner l'Irlande avec modération et douceur, tout en maintenant la religion anglicane et l'Union.

FRANCE. — PARIS, LE 22 AOUT.

Le journal ministériel a rectifié hier, comme suit, la nouvelle de l'arrestation faite aux Tuileries :

Jedi, après le passage du roi, et lorsque les personnes réunies sur le quai pour voir sortir S. M., se retiraient chacune de leur côté, un ouvrier cordonnier qui faisait partie du groupe, laissa tomber à terre un pistolet, et se baissa pour le ramasser.

Les agens de police, témoins de cette circonstance, durent arrêter cet homme, et le conduisirent en effet à la préfecture, où il fut interrogé. Il résulte de ses explications que le pistolet dont il était porteur provenait du partage qu'il venait de faire des effets d'un parent nouvellement décédé, et que le hasard seul l'avait conduit sur le passage de S. M. Ces explications ont été pleinement confirmées par les informations prises aussitôt. D'ailleurs le pistolet, dans le plus mauvais état, n'était pas chargé. L'individu arrêté a été mis en liberté.

— Le nommé Ferrand a subi hier son dernier interrogatoire pardevant M. Zungiacomi, juge d'instruction. Il doit partir pour le Havre le 24 du courant.

— M. le baron Louis a été frappé hier soir d'une attaque d'apoplexie à la suite d'une promenade fort longue au soleil. Les médecins conservent peu d'espoir.

— On annonce que l'amiral Rosamel va augmenter tous les cadres des officiers de la marine.

— Le *Journal des Débats* déclare aujourd'hui qu'il faut adopter pour candidats aux élections nouvelles les membres de toutes les nuances de l'ancienne majorité. Dans cette majorité, dit-il, nous avons nos préférences, on ne l'ignore pas; mais nous n'excluons personne. Ces questions de préférence entre des nuances, souvent presque imperceptibles, ne sont pas de celles qu'il faut porter devant les électeurs; c'est dans la chambre qu'elles se décident.

— Un courrier extraordinaire est arrivé hier de Naples. Le contenu de ses lettres n'a pas transpiré.

On disait que certains mouvemens militaires remarquables dans l'armée autrichienne cantonnée dans la Haute-Italie, avaient fait présumer qu'elle pourrait se mettre bientôt en marche pour entrer dans quelques provinces du royaume de Naples.

— La *Gazette Piémontaise* continue de publier en français, les documents qui se rattachent à la rupture entre l'Espagne et la Sardaigne.

L'objet qu'a surtout en vue le cabinet de Turin, est de montrer qu'au point où étaient venues les choses, il ne pouvait pas se dispenser de faire ce qu'il a fait, il termine ainsi la dernière pièce, qui est du 15 août et s'adresse au ministre plénipotentiaire anglais à Turin :

FEUILLETON.

LE BANDIT DES ABRUZZES.

Deux jours après mon arrivée à Aquila, passant le soir sur la grande place, j'avais vu des ouvriers élever à la lueur des flambeaux, un échafaudage de solives singulièrement agencées. Une troupe de soldats avait bien de la peine à écarter la foule des curieux. J'appris que ces ouvriers élevaient un gibet qui devait servir le lendemain à l'exécution d'un intrépide bandit qui répandait depuis long-temps la terreur dans les Abruzzes.

Le lendemain, vers sept heures du matin, un Italien de mes amis entra dans ma chambre. « Je viens vous prévenir, me dit-il aussitôt, pour assister à l'exécution de Giuseppe Palmieri, que vous connaissez sans doute. Vous n'ignorez pas que le pauvre diable fut dernièrement fait prisonnier. Son procès n'a pas été long; et c'est aujourd'hui qu'on l'exécute. Il faut tout voir, quand on est en pays étranger, ajouta mon ami, à qui je ne me bêtisais pas de répondre; un moment de paresse ou de répugnance pourrait vous faire perdre un trait de mœurs fort curieux. »

Je m'excusai auprès de mon ami; je lui dis que je n'avais nulle envie de faire connaissance avec le malheureux qu'on allait pendre, et que je n'étais point disposé à faire une expérience sur mes nerfs.

Tous les efforts que fit mon ami pour me décider à le suivre furent superflus; mais quelques mots qu'il me dit touchant le caractère du bandit piquèrent ma curiosité, et comme mon Italien avait suivi tous les débats du procès, je le priai de me raconter l'histoire de Giuseppe. Son récit me captiva pas médiocrement mon attention, et je souhaitai que le lecteur trouve à le lire le même intérêt que je trouvais à l'entendre.

Giuseppe Palmieri est né dans la petite ville de Frasinone, située sur le penchant des Abruzzes. Son père, qui avait acquis une petite fortune, fruit de son commerce et de ses économies, lui fit donner une certaine éducation, car il le destinait à l'église. Mais Palmieri n'avait pas une grande vocation, comme vous l'allez voir. Beau, brave, d'un caractère hardi et entreprenant, il aimait trop le plaisir pour endosser

le capuchon. S'étant pris d'amour pour une jeune fille charmante de Frasinone, Giuseppe s'introduisit chez elle pendant la nuit. L'amour fait, dit-on, pardonner bien des fautes; mais on raconte qu'il y eut un domestique blessé, des violences commises, que sais-je encore? Cette affaire est fort obscure, sans doute; mais elle causa du bruit, du scandale, et un procès criminel fut commencé.

Palmieri prit la fuite et se réfugia dans les montagnes boisées qui s'élevaient au-dessus de Frasinone. Bientôt l'espoir lui ayant manqué, il n'eut plus d'autre ressource que de rançonner les voyageurs. Un chef de voleurs qu'il avait connu dans son enfance vint le trouver dans sa retraite; car notre héros voyait souvent à Frasinone quelques aventuriers de la montagne qui venaient libéralement dissiper en ville le fruit de leurs brigandages parmi les autres jeunes gens. Palmieri abandonna donc son asile pendant la nuit, alla au lieu du rendez-vous, et ayant prêté les sermens exigés, il devint membre de la troupe. Forcé de chercher un asile contre les lois, et fraternellement accueilli par une bande de ces hommes sortis de la société, il se laissa associer à leur infâme métier, et envelopper dans la proscription commune.

Le jeune audacieux fit bientôt voir que son rôle était de commander plutôt que d'obéir; et en peu de temps il fut nommé chef de la bande. Son activité était aussi étonnante que son adresse et son intrépidité. Etant très-bien monté, il trouvait aisément le moyen de s'échapper presque des mains des soldats par des marches forcées de trente à quarante mille, lors même que des espions avaient découvert sa retraite et qu'on s'était enbusqué sur son passage. Le bonheur singulier qui l'accompagnait dans toutes ses expéditions, et son adresse à sortir sain et sauf des dangers les plus imminents, firent croire qu'il possédait quelque sortilège qui le protégeait contre les moyens ordinaires d'attaque; de son côté, Giuseppe ne négligeait rien pour confirmer cette opinion, et accroître cette espèce de charme qu'il exerçait sur les paysans, sur les aventuriers et les vagabonds qui s'étaient attachés à sa fortune.

A cette époque il acquit une telle célébrité, que c'est l'homme dont on parlait le plus de Giulianova à Termoli, et de Monte-Reale au promontoire de Gargano. Le nom du jeune et beau Palmieri était dans la bouche des mères un objet de terreur pour les enfans. Néanmoins,

il vivait dans les meilleurs rapports avec les paysans des contrées qu'il jetait dans la consternation. Les habitans des petits hameaux et les propriétaires des métairies isolées de plusieurs milles de tout endroit habité, n'avaient garde de le trahir; car sa vengeance eût été terrible; et d'un autre côté, Palmieri et sa bande, qui avaient besoin d'eux pour leur fournir toutes sortes de subsistances et de provisions, les ménageaient; leur payaient bien les objets qu'ils leur fournissaient, et parfois même les associaient au partage du butin. Les paysans avaient donc tant d'amour et de respect pour Palmieri, qu'ils auraient consenti à faire le sacrifice de leur vie plutôt que de le trahir. On vit même une des plus charmantes filles de la petite ville de Pescina abandonner la maison paternelle pour partager la fortune du bandit, l'accompagner dans les expéditions les plus périlleuses, et marcher à ses côtés sous les vêtemens d'homme.

Grand, bien fait, d'une physionomie riante, brave, galant et humain, Giuseppe défendait qu'on maltraitât les voyageurs qu'on détournait, et qu'on répandît le sang, à moins qu'on n'opposât de la résistance, et en cas de légitime défense. Il était toujours vêtu d'un habit d'une très grande richesse; son linge était d'une blancheur éclatante, et ses mains étaient d'une telle beauté qu'elles auraient été enviées par les élégans de Rome et de Naples. C'est ainsi qu'il est représenté dans les ballades populaires dont il est le héros. Palmieri avait d'ailleurs beaucoup de goût pour la poésie, et vous avez pu entendre chanter plus d'une fois, dans les villages que vous avez traversés, une chanson qu'il composa pour sa maîtresse.

Bien qu'il aimât avec excès le plaisir et les femmes, la beauté rare de cette maîtresse qui lui avait tout sacrifié, fixa pour toujours son inconstante passion, et fit un mari tendre et dévoué de celui qui avait été jusque là l'adorateur de toutes les belles. Nous nous reprocherions d'omettre que bien que lancé dans la carrière du mal, il conserva toujours quelques unes de ses anciennes habitudes et ses pratiques religieuses; il se montrait très dévôt à la Vierge; il avait coutume de passer une partie du vendredi en jeûnes et en oraisons; il envoyait fréquemment des offrandes aux églises, assistait religieusement aux offices divins, et payait avec générosité le ministre qui les célébrait.

La tête de Palmieri avait été mise à prix, et son signalement était affi-

D'après les usages suivis entre les nations européennes, rien ne s'oppose à ce que les relations commerciales soient tolérées entre les sujets des deux pays dont les gouvernements se trouvent vis-à-vis l'un de l'autre dans une position exceptionnelle : l'Espagne elle-même maintient sans difficultés ses relations commerciales avec d'autres puissances qui n'accordent pas l'exéquatur à ses agents consulaires, et je ne sache pas par exemple, qu'elle l'ait jamais exigé pour ceux qu'elle a à Amsterdam et à Livourne.

Il y a dans cette dernière phrase ouverture à une transaction, et la diplomatie anglaise, qui, dans tout ce débat, s'est montrée favorable à l'Espagne, saura tirer parti de l'espèce de concession que fait le ministre sarde pour arranger le différend comme elle a arrangé celui qui s'était élevé entre le même gouvernement sarde et le Portugal. (Cont.)

Bulletin de la bourse de Paris du 20 août. — Il y a eu aujourd'hui beaucoup de faiblesse dans le cours de la rente française. Il n'en est pas de même des valeurs industrielles, qui continuent toujours à jouir d'une grande faveur sur la place. Aujourd'hui toutes les actions des différents chemins de fer étaient en hausse et provoquaient de nombreuses opérations. Le chemin de St-Germain, après s'être soutenu pendant plus d'un mois au cours de 980 à 995, a dépassé aujourd'hui celui de 1000 fr. Les actions du gaz portatif comprimé ont éprouvé de nombreuses variations; on a coté les cours de 48 p. c. et de 44.

Les banques Belges étaient très fermes à 1430. Peu d'affaires sur la dette active qui était à 22. Il n'y avait point de nouvelles d'Espagne, et la spéculation sur les valeurs de ce pays est à peu près nulle en ce moment.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On a publié la dépêche télégraphique suivante :
Bordeaux, 21 août, à cinq heures et demie du soir.
Le général commandant la 11^e division militaire, à M. le ministre de la guerre.

Par décret de la reine, du 15, l'état de siège de la Nouvelle Castille a été levé.

Vigo était le 14 à deux lieues de Ségovie, après avoir forcé l'ennemi à se retirer de Villacastin, et lui avoir pris une partie de son convoi.

Suivant le rapport du gouverneur de Tétel, du 13, le prétendant était le 12 à Camarilla, et les bandes sous ses ordres à Alfambra... (Interrompue par la nuit)

Voici, d'après les journaux de Barcelonne du 15, les navires de guerre anglais qui se trouvent maintenant dans cette rade. La Princesse Charlotte, de 104 canons et 723 soldats; Rodney, de 92 canons et 720 soldats; l'Asie, de 80 canons et 630 soldats; le Talavera, de 74 canons et 600 soldats; le bateau à vapeur El Média, de 4 canons et 120 hommes; et le Scorpion, de 10 canons et 50 hommes. Les navires qui ont secouru Villanueva et Geltru se mettent en observation à l'embouchure de l'Ebre.

L'apparition de toutes ses forces navales a donné lieu à différents bruits; on a dit entr'autres choses qu'il s'agit d'un appui plus actif que la France et l'Angleterre seraient sur le point de donner à l'Espagne, et que l'on enverrait 10,000 hommes de débarquement.

On écrit des frontières, 15 août :
Les carlistes occupent fortement toute la rive droite du Bas-Ebre, jusqu'aux portes de Tortose. Ils font de grandes provisions de vivres, de radeaux, de bois de construction, on ne peut savoir dans quel but.

Mora est assiégé en présence d'Ayerbe, qui n'ose pas bouger.

Le baron de Meer est attendu d'un moment à l'autre avec sa division. Il paraît qu'il ne veut avoir à faire ni avec la junte de Barcelone qui commande dans la capitale, ni avec Urbistondo, à qui il ne dispute pas la moitié de sa principauté.

En attendant, celui-ci poursuit l'exécution de son plan, Saint-Juan de las Abadessas est tombé le 13, et Campredon est sommé depuis hier. On croit qu'il ne se défendra pas.

La Seu d'Urgel ne peut recevoir de vivres depuis plusieurs jours. Son gouverneur a tenté trois sorties qui ne lui ont pas réussi.

On lit dans le Phare de Bayonne :

Palillos fait aujourd'hui trembler la Manche, et intercepte très-souvent les communications entre Madrid et l'Andalousie. Toutefois, on a appris que le brigadier Albain, dit le Manchot, nouveau commandant général de la Manche, n'attendait plus, pour agir contre les bandes de Palillos, que des renforts partis de Grenade et de quelques villes de l'Andalousie.

ché à la porte de toutes les villes des deux Abruzzes, avec promesse de 500 ducats (près de 2000 fr.), à celui qui le livrerait mort ou vif, fut ce même un de ses complices. Néanmoins, le bandit a longtemps continué à courir les grands chemins, poursuivant son dangereux métier, et ses courses s'étendaient depuis l'Ombrie jusqu'au comté de Molise. Sa bande ne fut jamais nombreuse, mais elle se composait d'hommes dont la fidélité et la bravoure étaient depuis longtemps éprouvées.

On raconte des choses merveilleuses touchant son habileté au tir à balle. On dit que, sur un cheval lancé au galop, il était assuré de frapper un tronc d'olivier, à la distance de cinquante pas.

Voici un trait qui nous fera connaître en même temps et son adresse et sa générosité.

Un capitaine du nom de Vico, homme de cœur, chargé de *vegliare alla pubblica sicurezza* comme on dit en Italie, ayant été informé un jour que Giuseppe devait se trouver dans une métairie au pied du Monte-Maiello, résolut de s'emparer. Pour ne pas éveiller de soupçons, Vico se contenta de prendre avec lui quatre dragons; mais, quelques précautions qu'il prit, il ne put parvenir à cacher son projet aux espions du bandit. En effet, Palmieri, connaissant la marche du capitaine, le surprit au moment où il venait de s'engager avec ses quatre hommes dans une gorge profonde qui conduisait à la métairie que Palmieri devait occuper. Six cavaliers bien montés se trouvaient derrière lui; six autres lui faisaient face; à leur tête était leur chef qui se détachant de sa troupe, alla droit au capitaine.

Les dragons se crurent perdus, ils pensaient n'avoir plus qu'à recommander leur âme à Dieu. Ils ne firent plus aucun mouvement, et sur leurs visages se peignit la plus vive anxiété.

Palmieri, arrêtant son cheval tout court à la distance de cent pas environ : « Capitaine Vico, cria-t-il, vous vous flattez vainement de surprendre Palmieri. Voulez-vous me dire, capitaine, quel tort j'ai pu vous faire pour tenter de me livrer à la justice? Mes espions m'ont servi mieux que les vôtres; j'ai sur vous l'avantage du nombre; vous et vos soldats vous êtes en mon pouvoir; je pourrais vous tuer; mais les hommes de courage sont rares aujourd'hui; je veux bien vous laisser la vie. Il faut cependant que vous vous souveniez de notre rencontre, et

PORTUGAL.

Voici ce que publie, dans son numéro du 7 août, le *Diario do Governo*, journal officiel du gouvernement portugais :

« Lisbonne, le 6 août.

« Les dépêches officielles reçues aujourd'hui annoncent que l'ordre se rétablit partout, et que les populations ont hautement manifesté leur antipathie pour les rebelles.

« Le siège de Valença se poursuit activement; la place est étroitement bloquée. Les autorités espagnoles ont pris les mesures nécessaires pour former un cordon sur la rive droite de Minho, afin d'empêcher toute communication avec les révoltés de Valença, où les vivres deviennent de plus en plus rares, de telle sorte que ce point, qui est le seul qui résiste encore à l'autorité légitime du gouvernement, ne saurait tarder à se rendre.

« Les rebelles qui étaient à Cast. llo Branco et à Abrantès, s'étant sauvés à l'approche du baron Boufim, sont arrivés le 31 juillet dans les Serredas, et là le maréchal Saldaña s'est réuni aux révoltés, sa force consiste en quelques détachements des escadrons des 3^e et 4^e régiments de cavalerie, qu'on a réussi à séduire après la soumission de l'infanterie aux autorités constitutionnelles. Il règne beaucoup de méintelligence entre ces détachements, dont 40 individus se sont déjà présentés aux autorités du Sul do Tajo.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 23 AOUT.

ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DE LA REINE.

A l'occasion de la fête de la reine, le collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, a arrêté que le 24 de ce mois, à 8 heures du soir, le son des cloches annoncera les solennités du lendemain; que le 25, l'hôtel de ville et les édifices publics seraient pavés des couleurs nationales et illuminés.

— A l'occasion de la fête de S. M. la Reine, la musique de la Société royale de la Grande Harmonie exécutera vendredi 25 courant, à cinq heures du soir, en face du palais, les morceaux qu'elle a joués au concours de Gand.

— On nous écrit du camp de Beverloo, 21 août :
Le Roi est arrivé au camp de Beverloo, il y a été reçu avec tous les honneurs militaires. Immédiatement après, S. M. est montée à cheval, et suivie d'un nombreux et brillant état-major, elle s'est rendue sur le front de bandière, où toutes les troupes étaient rangées en bataille. S. M. a été reçue avec des acclamations prolongées; toutes les troupes rivalisaient par leur bonne et magnifique tenue.

A 6 heures et demie, le Roi est rentré dans son pavillon; il y a eu un dîner de 80 couverts, des officiers de tous les grades et de tous les régiments actuellement au camp y avaient été invités.

Vers la fin du dîner, S. A. S. le duc de Saxe-Cobourg et le prince de Wurtemberg, sont descendus au pavillon royal avec un aide-de-camp et leur suite.

De nombreux étrangers se sont emparés du peu de logement que l'on trouve dans un ou deux hôtels.

Le camp présente le coup d'œil le plus animé. (Indép.)
— Un bateau à vapeur de la marine royale anglaise est attendu à Ostende pour transporter LL. MM. le Roi et la Reine des Belges à Londres.

— Voici le mouvement du chemin de fer, pendant les 20 et 21 août, au bureau d'Anvers :
Waggons 234. — Voyageurs 5585.

Bruxelles, le 23 août (trois heures). — Les transactions ont été assez animées à la bourse de ce jour. Les valeurs nationales étaient volues. Société Générale titres en nom 11. 793 et A., certificats au porteur émission de Paris, 1676; Société de Mutualité, 113 148 A.; Banque de Belgique, 139 142; Actions réunies, 102 111; on a fait des éventualités de la Société d'industrie luxembourgeoise à 112 p. c. d'avance; la souscription a lieu demain; nouvel emprunt de la Banque foncière, 100 A.

Chemins de fer français: Versailles, rive droite, 755 A., rive gauche 675; Montpellier à Cette, 635.

L'actif espagnol a repris faveur sur les nouvelles apportées par l'estafette, et particulièrement à cause du débarquement des Anglais à Barcelone; on voit dans ce fait une intervention directe. Ouvert à 18 3/4 7/8 A., on ferme 19 cours plus de preneurs que de donneurs.

Le brouillard et la pluie interceptent les communications télégraphiques avec Anvers.

désormais, peut-être, recherchez-vous avec moins d'empressement l'occasion de vous trouver sur mon chemin. Voici une balle que j'adresse à votre casque.

En disant ces mots, Palmieri ajuste le capitaine, et la balle vint casser la figure de serpent qui formait le cimier de son casque. Qu'on juge de la surprise et de l'effroi des dragons que n'avait pas tout-à-fait rassurés le langage du bandit; cependant celui-ci ayant tourné bride, fit un signe à ses gens, et dans un instant il eut disparu avec eux dans les profonds ravins de la montagne.

Le trait suivant donnera une idée de sa courtoisie.

Dans un de ses voyages en Italie, sir William B... s'arrêta dans un petit village situé non loin de Monte Cavallo, afin d'y passer la nuit. Dans l'auberge où il descendit, il trouva un Italien, grand et de bonne mine, dont le langage et les manières engageantes et polies lui plurent infiniment. Après quelques minutes de conversation, l'Italien, qui de son côté semblait se plaire beaucoup dans la compagnie de sir William, lui demanda s'il ne lui répugnait point de souper avec lui. Sir Charles, enchanté de cette proposition, accepta avec empressement, et ils se mirent à table. Le style hardi, tranché, spirituel des questions et des réponses de l'étranger, frappait singulièrement sir William, et en peu de temps il s'établit entre eux cette intimité de voyageur dans laquelle on trouve d'autant plus de charme qu'elle est destinée à finir plus tôt, et que les amis qui semblent si étroitement unis ne se reverront probablement jamais.

Après le repas, ils prolongèrent leur entretien fort avant dans la nuit, et comme la lumière mourante des lampes annonçait que l'heure du repos était depuis longtemps arrivée, sir William se disposa à prendre congé de l'étranger. Alors l'Italien lui demanda de l'air le plus simple du monde, quelle route il avait l'intention de suivre. Sir Charles répondit qu'il comptait traverser l'Apennin. L'Italien hochant légèrement la tête, dit qu'il était fâché de le voir prendre ce chemin, ajoutant qu'il avait de fortes raisons pour croire que cette route était, depuis quelque temps infestée d'une bande de voleurs si actifs que personne ne pouvait leur échapper.

Sir William remercia l'étranger, et lui dit que nonobstant son avis,

LIEGE, LE 24 AOUT.

Nous avons émis, il y a peu de jours, quelques considérations qui tendaient à établir, que le taux des traitements de la plupart des fonctionnaires civils était aujourd'hui devenu insuffisant, étant resté tel qu'il avait été fixé à une époque où le prix des objets de première nécessité était bien moins élevé qu'il ne l'est aujourd'hui.

Nous allons citer quelques faits à l'appui de notre assertion :

D'puis 1830 il s'est établi, dans plusieurs administrations, une caisse de retraite alimentée au moyen d'une retenue de 2, 3 ou 4 pour cent opérée sur les appointements de chaque employé. A cette première et assez sensible diminution du salaire, il faut ajouter encore, quelque minime qu'elle soit d'ailleurs, celle qui résulte de la conversion en francs des honoraires fixés jusqu'alors en florins des Pays-Bas : opération qui s'est faite ensuite d'un arrêté royal du 16 avril 1834, et à raison de 105 francs pour 56 fls. des P.-B. Ainsi, au lieu d'améliorer le sort des fonctionnaires de l'état on la rendu pire!

En cela on a agi dans un sens diamétralement opposé aux principes qu'avaient suivis le gouvernement du roi Guillaume, qui, dès l'année 1820, avait reconnu l'insuffisance des appointements des fonctionnaires supérieurs de l'administration en général. A ceux des mines, par exemple, il fut accordé à titre d'encouragement un supplément de traitement de 3 à 400 fls.; cette mesure fut étendue plus tard aux conducteurs du même corps qui, à dater de 1827, ont touché suivant leur zèle et leur aptitude, 100, 120, 125, 130, 140 ou 150 fls. des P.-B. de gratification.

Cette parcimonie, contre laquelle nous avons depuis longtemps protesté parce que nous sommes convaincus que l'administration à bon marché est celle qui en définitive coûte le plus à l'état, porte depuis plusieurs années ses fruits dans les corps des ponts et chaussées et des mines. Dans ce dernier surtout, nous avons déjà eu à enregistrer la démission de plusieurs bons conducteurs qui ont préféré tripler, quadrupler, voire même quintupler leurs appointements, en se mettant à la tête de quelque grand établissement industriel. D'autres, malheureusement, ne tarderont pas à suivre cet exemple, car nous pourrions citer tel conducteur des mines auquel une société puissante offre en ce moment des émoluments équivalents à ceux d'un ingénieur en chef!

Nous savons fort bien qu'en général les sociétés industrielles ne sont pas aussi généreuses que M. Cockerill, la banque ou la Société Générale, et qu'elles rétribuent moins largement leurs employés, mais encore est-il qu'elles accordent aujourd'hui de 3 à 5000 francs à un directeur. En présence de tels faits il est impossible que l'Etat puisse se procurer de bons employés à raison de 1470 à 3780 francs, et cela est si vrai que les meilleurs élèves de l'Ecole des mines de Liège, qui se destinaient au corps royal des mines, ne voyant pas dans le taux des traitements des officiers des mines, un salaire proportionné aux services et aux capacités qu'on exigeait d'eux, ont, depuis 5 à 6 ans, préféré se charger de la direction d'exploitation ou de fabriques appartenantes soit à des particuliers, soit à des sociétés.

Déjà, le gouvernement a senti la nécessité d'augmenter les appointements des officiers de l'armée; la même nécessité existe pour bon nombre de fonctionnaires civils; qu'on prenne donc la même mesure à leur égard; mais aussi qu'on supprime, comme nous l'avons dit, toutes les places inutiles, toutes les sinecures, et que la journée de chaque employé soit constamment remplie par un travail proportionné à sa force et sa capacité.

Nous avons dit hier que le beau monument de Guttemberg, œuvre du célèbre Thornwaldsen, a été solennellement inauguré à Mayence. Le *Journal de Frankfurt* contient à cette occasion des détails et des réflexions dont nous extrayons ce qui suit :

Devant le piédestal un feu était allumé et une presse disposée avec tout le matériel nécessaire. Dans le temps de cette cérémonie (et elle n'a pas été longue), des caractères ont été fondus, une poésie composée, corrigée, mise sous presse, tirée à un nombre infini d'exemplaires et distribuée à l'assemblée qui la conservera comme un souvenir, et comme une preuve du génie de l'homme qui multiplia et rendit si rapides les immortels travaux de la pensée.

Devant de telles fêtes, l'enthousiasme est-il unanime? Pendant que les acclamations frappent les airs, n'y a-t-il pas dans

il était résolu à suivre cette route, à cause de l'importance des affaires qui l'appelaient à Naples. Il ajouta qu'il n'avait point peur de fâcheuses rencontres, et qu'il avait long temps voyagé en Italie sans le moindre accident.

Mais je puis vous assurer, reprit froidement l'étranger, que vous ne traverserez pas demain la montagne sans être arrêté.

En prononçant ces paroles, l'Italien avait un ton d'assurance auquel sir William ne fit pas attention en ce moment.

— Eh bien! reprit celui-ci, qu'ils m'arrêtent et qu'ils me volent à leur aise; j'ai fort peu d'argent sur moi, et j'espère qu'ils n'auront pas la cruauté d'ôter la vie à un homme qui n'opposera aucune résistance.

— Ils se contentent de voler, repartit vivement l'étranger, et ne tuent jamais, je vous en donne ma parole d'honneur.

Quand il eut prononcé ces paroles, l'inconnu se tut, et, baissant la tête, il parut absorbé par ses méditations.

Sir William était loin, et il appelait déjà les domestiques de l'auberge pour se faire conduire dans sa chambre, lorsque l'Italien, sortant de sa rêverie : — Un mot encore, signor, s'écria-t-il; écoutez moi. Je fus, il y a quelque temps, forcé comme vous de m'engager dans ces montagnes, qui alors, ainsi qu'aujourd'hui, étaient infestées par des voleurs. J'eus le bonheur de rencontrer un individu qui me dit qu'il rendra je ne sais plus quel service au capitaine de la bande, et qu'il pourrait me donner un passeport à l'aide duquel je traverserais les montagnes dans tous les sens à l'abri de tout danger; et il m'assura que ma personne et mes propriétés seraient respectées par les voleurs.

— Et qu'était donc ce passeport, demanda sir William tout étonné?

— C'était un anneau, répliqua l'inconnu; ce passeport d'une espèce nouvelle fut un plein succès, peut-être son charme n'est pas encore tout-à-fait détruit. Si vous le souhaitez, je puis vous le donner. Je serais heureux qu'il pût vous tirer de quelque mauvais pas. Le voici : A ces mots, il prit une petite boîte et en tira une bagne montée d'un petit rubis sans éclat. « Prenez cet anneau, reprit-il, ayez en soin, et présentez-le aux voleurs qui pourraient vous arrêter. »

l'ombre quelques esprits soucieux que les abus de la presse épouvantent, et qui doutent encore si l'art de Guttemberg a été un bonheur ou un fléau pour l'humanité ?

Ah ! ne jugeons pas de l'excellence d'une chose par les excès qui la dénaturent quelquefois. La barbarie, sans cesse renaissante comme l'hydre de la fable, opposait ses hideuses têtes toujours nouvelles à la force héroïque qui les combattait sans les dompter.

Soudain, une voix sortie des rangs les plus modestes de l'état social dit : « ce que les plus grands monarques n'ont pu faire, je vais l'accomplir. Non seulement les lumières du passé vont renaître, mais elles revivront pour rester indestructibles à jamais. Je ne dirai pas à la barbarie arrête-toi. Je lui dirai meurs pour toujours, et deviens pour tous les siècles à venir une chose impossible. Le genre humain retrouvera ses lumières, il en acquerra de nouvelles, il les gardera toutes, et c'est un art nouveau qui va leur donner l'immortalité. Cet art, je l'apporte aux hommes, et je m'appelle Guttemberg ! »

A cette pensée, ne croit-on pas voir, à l'exemple d'une image sublime de l'écriture, un homme placé sur les confins de la terre, se tournant vers l'Océan de la barbarie, et lui disant : « ici est le rivage, et les flots n'iront pas plus loin ! Homme privilégié par le ciel et par le sort ! Si chaque peuple que tu as éclairé, si chaque nation dont tu as accru et doublé les lumières, si chaque homme de génie dont tu as éternisé la gloire venaient offrir une couronne à ta statue, ou verraient ta tête de bronze fléchir sous le poids des lauriers ; car ils seraient innombrables, comme ils sont éclatants et immortels ! »

ANNIVERSAIRE DE LA FETE DE S. M. LA REINE.

Le collège des bourgmestre et échevins, arrêté :
1° Le jeudi 24 de ce mois à six heures du soir, le son de toutes les cloches des églises de cette ville, annoncera la solennité du lendemain ;
2° Vendredi 25 les cloches seront sonnées à trois reprises, savoir : à 6 heures du matin, à midi, et à six heures du soir ;
3° Le même jour les édifices publics seront illuminés.
A l'hôtel de ville, le 23 août 1837.

Le président, Louis Jamme.

Hier, 23 courant, vers 2 heures après-midi, le domestique d'un sieur Hubert Clossart, charretier, domicilié rue Chafour, n° 553, était occupé à charger des pierres, au rivage des Croisiers, un peu au dessous du nouveau Pont, quand tout-à-coup le gravier sur lequel la charrette reposait, s'est affaissé, ce qui a occasionné un mouvement en arrière et du cheval et de la charrette ; tous deux ont été entraînés dans la Meuse qui à cet endroit est extrêmement profonde.

Malgré de très-prompts secours apportés par une foule d'ouvriers, le cheval jeune et fort a péri, enlacé dans ses haruais ; il faisait le principal moyen d'existence de la famille Clossart, composée de cinq personnes. Il serait à désirer qu'une indemnité lui fut accordée par l'autorité supérieure, afin de la mettre à même de remplacer ce cheval.

Par arrêté royal du 21 août, le sieur Paquet (J. N.), ancien président du tribunal d'Arion et du conseil provincial du Luxembourg, conseiller à la cour d'appel de Liège, est nommé secrétaire-général du ministère de la justice, en remplacement du sieur Vincent, appelé à d'autres fonctions sur sa demande.

Un arrêté royal, en date du 21 août, rendu sur la requête de M. Gillet, juge d'instruction au tribunal de Liège, nommé M. Carhuysels, juge au même tribunal, pour remplir les fonctions de juge d'instruction, aussi longtemps que M. Gillet desservira, par interim, l'emploi du vice-président à Liège.

M. Deville Thiry, directeur de l'école industrielle de Liège, a présenté à S. M. son cours élémentaire de dessin géométrique appliqué aux arts, à l'usage des écoles primaires et industrielles de la Belgique. Le Roi a reçu la dédicace, et l'auteur est sorti enchanté de la bienveillance de S. M.

M. le ministre des travaux publics, accompagné de M. l'ingénieur de Ridder, s'est rendu hier à Louvain et à Tirlemont pour constater le degré d'avancement des travaux du chemin de fer, et pour visiter le souterrain de Campfich.

On lit dans le Journal d'Anvers :
Dans la matinée de ce jour, quatre jeunes gens dont le

— Mais fûtes-vous réellement arrêté dans votre voyage, dit l'Anglais, qui ne savait s'il devait accepter la bague ?

— Je crois vous avoir dit que je fus arrêté et que mon anneau me tira heureusement des mains des voleurs. Mais il est temps de nous séparer. Vous verrez demain s'il reste encore quelque puissance à ce bijou. A ces mots, il salua et sortit en faisant la bague entre les mains de sir William.

Celui-ci se remit en route le lendemain de très-bonne heure, n'ayant nul souci du passeport qu'on lui avait donné. Vers midi, comme il venait de s'engager dans une des profondes gorges de ces monts, son guide s'arrêta tout à coup et parut changer de couleur ; il venait d'apercevoir des hommes embusqués derrière un rocher ; sir William était à peine informé du danger qui le menaçait, que quatre brigands braquèrent leurs fusils sur sa poitrine. L'attaque se fit si rapidement, que son esprit se troubla au point qu'il oublia et l'entreciel de la veille et l'anneau de l'inconnu. Quand sa bourse fut entre les mains des voleurs et que son anxiété et son agitation se furent calmées, il songea à leur montrer la bague, mais sans avoir aucune confiance en son pouvoir.

Toutefois, quelle ne fut point sa surprise en voyant les voleurs se troubler aussitôt que l'anneau eut brillé à leurs yeux ! Aux menaces, aux jurons et aux imprécations, succédèrent les plus grandes marques de considération et de respect ; ils s'empresèrent de lui rendre sa bourse, et le supplèrent d'oublier ce qui venait de se passer. Sir William dut même consentir à se laisser escorter par eux durant le reste de la journée, et quand le crépuscule de la nuit fut venu, il fut conduit dans une maison solitaire, au milieu d'un vallon sauvage, afin de s'y reposer et de s'y rafraîchir.

Au moment où il mettait pied à terre, Palmieri (car c'était lui, il y a long-temps que le lecteur l'a reconnu), parut sur le seuil de la porte, et s'avançant vers lui, l'accueillit de la façon la plus noble et la plus gracieuse. Il portait maintenant un costume différent. C'était un habit à côtes de velours et brodé de soie et d'argent. — J'ai désiré venir avant vous, dit-il affectueusement à sir William dont il serra amicalement la main, afin de vous offrir l'hospitalité

plus âgé n'avait que 17 ans, ont été conduits à l'amigo, pour avoir commis un vol dans une fabrique de tapis de cette ville.

On écrit de Lyon, le 19 août, que plusieurs cas de choléra ont éclaté dans la ville.

On nous écrit également de Trieste que le choléra venait de s'y déclarer ainsi qu'à Venise.

Séance publique du conseil communal de Liège ; vendredi et samedi 25 et 26 août courant, à 4 heures de relevée.

Nous avons donné hier la liste des principaux objets dont le conseil aura à s'occuper dans ces deux séances.

ANNONCES.
BAL CHAMPÊTRE
A L'OCCASION DE LA
FÊTE DE HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU,
DIMANCHE ET LUNDI 27 ET 28 AOUT 1837,
CHEZ **DEQUINZE,** A BASSE-HERMALLE.

Dimanche 27 et lundi 28 courant **BAL** au Petit-Sans-Souci, sur Avroy. 1566

Dimanche prochain, on JETTERA DES ROUES D'OIES, chez RASKIN-BIA, rue derrière le mur des Anglais. 1458

NOUVEAUX STOCKFISCHS détrempés, chez ANDRIEN fils.

UNE BOURSE FONDÉE par OTHON POSTHOUDER pour l'étude de la philosophie, ÉTANT VACANTE, les ayant-droits qui voudraient en jouir sont invités à adresser leurs titres avant le 15 septembre 1837, à M. le DOYEN de Huy, collateur de ladite bourse. 1586

SALLE DE VENTES
RUE VELBRUCK.
Atte. DUVIVIER a l'honneur d'avertir le public et principalement les gens de la campagne, qu'à dater du 4 septembre 1837, pour la commodité des acheteurs et en faciliter le transport, les ventes commenceront à deux heures précises, par les meubles et boiseries, ensuite les habillemens, etc. etc. 1546

AVIS
AUX AMATEURS DE BONNE PEINTURE.

Le TABLEAU peint par M. B. VIEILVOYE, directeur de l'Académie de Liège, qui se trouve déposé au BAZAR, rue VELBRUCK, n'ayant pu se vendre pour 900 francs, quoiqu'il ait été payé 900 florins P. B., est maintenant à VENDRE pour 600 francs. 1544

VENTE POUR CAUSE DE DECÈS,
DU RESTANT
DES MEUBLES
PROVENANT DE LA SUCCESSION DE LA V^e REMY.

VENDREDI 25 août 1837, à 2 heures précises de relevée, le notaire BIAR vendra en son étude, rue Vinave d'He, à Liège,

UNE QUANTITÉ D'OBJETS MOBILIERS,
Consistant en lits, matelas, coussins, traversins, couvertures, bois de lit, garderobes, commodes, consoles, miroirs, tables, chaises, etc., etc. — AU COMPTANT. 1561

sous mon toit. J'étais certain que votre passeport vous amènerait ici sain et sauf.

Besoin n'est pas de dire les expressions de reconnaissance de sir William, qui, à la fin du souper, la tête échauffée par les vins exquis dont il avait fait de nombreuses libations, se hasarda à manifester son étonnement de ce qu'un homme tel que son hôte, animé de sentimens si généreux, se fût jeté dans la carrière du crime.

Assez, répartit Palmieri avec vivacité et les yeux en feu : ce n'est point la votre affaire. Pas un mot de plus, je vous prie ; je vous ai rencontré : votre air et vos manières m'ont plu, et je vous ai sauvé. Demain, quand le jour paraîtra, vous vous remettrez en route avec une escorte, et continuera l'il d'un ton affectueux, que Dieu vous soit en aide ! Ne dites rien de ce qui s'est passé entre nous. Adieu.

Le lendemain, sir William avait gagné la grande route, grâce aux bandits qui l'escortaient, et qui le quittèrent en lui souhaitant un heureux voyage, et sans vouloir rien accepter de ce qu'il leur offrit.

Nous désirerions citer d'autres traits de la vie de cet homme remarquable ; mais cet article est déjà bien long, et nous sommes forcés d'arriver au terme de sa carrière.

La fortune enfin se lassa de le favoriser. Dans une excursion qu'il avait faite pour surprendre une métrairie située entre Grottaglie et Francavilla, il se vit tout à coup environné par un cortège de plus de quarante fantassins et une douzaine de cavaliers. Il ne lui était pas même permis d'espérer qu'il put trouver son salut dans la fuite, et la résistance était inutile, car il n'avait que dix hommes avec lui. Il parvint cependant à s'enfermer dans une ferme, espérant qu'en faisant bonne résistance il pourrait tenir jusqu'à la nuit, et qu'il pourrait alors s'échapper. Mais la force armée eut en touré bientôt la maison, et après un combat des plus opiniâtres, les portes furent enfoncées. Tout espoir était évanoui ! Palmieri demanda à capituler. Le major Bianchi, qui commandait le détachement, l'assura qu'il n'aurait à subir aucun mauvais traitement de la part de la milice.

Giuseppe s'avança seul alors vers les soldats : *Eccome, don Palmieri!* s'écria-t-il, me voici, don Palmieri. Il fut aussitôt arrêté avec huit hommes qui lui restaient, chargé de fers et transporté dans Aquila.

VENTE DE RASPE.

LE MERCREDI 6 SEPTEMBRE 1837, VERS LES 11 HEURES DU MATIN, M. le comte Léopold de LANNOY DE CLERVEAU, fera VENDRE par Me THONON notaire à la Neuville, UNE QUANTITÉ DE PORTIONS DE RASPE croissant dans son bois de la Neuville en condroz. A CRÉDIT. 1582

LA VENTE
DE LA
MAISON A PORTE COCHÈRE,
SISE A LIÈGE, RUE DES ÉCOLIERS N° 223,
Avec grande cour, d'autres bâtimens, distillerie, sucrerie, et ustensils provenant de la faillite de Guillaume Plumier, n'ayant pas eu lieu le 22 août, sur la demande de l'un des créanciers, est définitivement remise AU CINQ SEPTEMBRE 1837, à 10 heures, devant M. OPHOVEN, juge de paix, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais. PAQUE notaire. 1580

AVIS POUR SURENCHÉRIR.
L'ancien propriétaire des immeubles plus bas désignés, rappelle, dans l'intérêt des ayant-droit, à MM. les créanciers, dont les titres sont inscrits hypothécairement, sur ces immeubles que, par suite des notifications à eux faites, par les acquéreurs, ils peuvent, conformément à l'article 2185 du code civil, SURENCHÉRIR D'UN 10^e du prix d'adjudication dans LES 40 JOURS, desdites notifications :

1. L'HOTEL DE LA PAIX, N. 410, TRÈS SPACIEUX. NOMMÉ AUTREFOIS LE CANAL DE LOUVAIN, SITUÉ RUE DERRIÈRE LE PALAIS, A LIÈGE, Adjugé y compris la maison, n. 409, y atte-nante, pour, fr. 37905 » 00
- OBSERVATION ESSENTIELLE. Cette propriété va augmenter beaucoup en valeur, par l'existence de la nouvelle rue, qui sera établie en face et aboutira directement, à la place St. Lambert.
2. Une maison, n. 408, sise rue Pied de Vache, adjugée pour 4650 » 00
3. Une maison, n. 411, avec cour, sise rue derrière le Palais, adjugée pour 9050 » 00
4. Une maison, n. 412, avec cour et bâtimens au fond, et joignant à la précédente, adjugée pour 8150 » 00

Institut d'Education
POUR
LES DEMOISELLES.
DIRIGÉ PAR Mlle. DURANT,
RUE DE L'UNIVERSITÉ, LOCAL DE L'ANCIEN CONSERVATOIRE.

Cet établissement convient aux jeunes personnes, quelle que soit la carrière qu'elles doivent parcourir. L'éducation n'y est jamais séparée de l'instruction proprement dite. La directrice et sa secondante s'appliquent à donner à leurs élèves, les notions de ce qui est bien, de ce qui est juste, et une pratique de tous les instans, leur fait acquérir l'habitude de l'accomplissement de tous leurs devoirs.

Les principes religieux y sont exposés dans des leçons spéciales. Les branches particulières d'instruction, sont : la lecture, la diction, l'écriture, la langue française dans sa plus grande étendue, la langue allemande, la géographie et l'histoire, (l'ancienne et la moderne), l'arithmétique, la tenue des livres et généralement ce qui a rapport au commerce ; enfin les travaux à l'aiguille.

L'art du dessin y est cultivé avec soin (professeur Mme VAN MARCK), et la rétribution n'est que de deux francs par mois. (Les élèves peuvent ne pas suivre ce cours.)

PRIX : 10 francs par mois, payables par trimestre, et d'avance. 1571

Quand le bruit se fut répandu que Giuseppe était au pouvoir de la milice, il y eut partout sur son passage une affluence considérable ; une multitude de curieux accourait de toutes parts pour voir cet homme extraordinaire dont la crédule superstition racontait tant de merveilles, car le peuple l'avait toujours cru doué d'un pouvoir surnaturel.

Palmieri eut dans sa prison de fréquentes entrevues avec son confesseur, et sans doute, il mourut en état de grâce. Néanmoins nous ne pouvons nous empêcher de rapporter la conversation suivante qu'il eut avec ce digne ministre quelques jours avant de mourir. — Oh ! si j'avais ma liberté pour deux heures seulement, s'écriait-il. — Et que feriez-vous, mon fils, de ces deux heures de liberté ? — Je commettrais le plus beau vol dont on ait entendu parler depuis longtemps. Mais vous ne savez pas pourquoi je ferai cela ? continua-t-il d'une voix émue ! C'est pour ma fille, ma pauvre fille, mon unique enfant que j'aime plus que tout au monde. Elle perdit sa mère, il y a cinq mois ; elle n'aura bientôt plus de père, et elle sera réduite à mendier son pain. Je mourrais content si je pouvais lui assurer de quoi la faire convenablement élever dans le convent des Ursulines de Salmona.

Le jour du jugement, Giuseppe, escorté d'une nombreuse cavalerie, traversa avec deux de ses complices (les autres avaient succombé à leurs blessures) les rues de la ville, au milieu des flots de la multitude, et arriva dans la salle du tribunal, il s'élança d'un bond à sa place, promenant fièrement ses regards sur cet auditoire, où se pressaient la beauté, la noblesse et les personnes les plus distinguées par le rang et par la fortune, pour contempler le bandit si longtemps redouté.

En se voyant le héros de cette scène, il sembla qu'un étrange orgueil s'empara tout à coup de lui. En présence même de la mort, ses yeux brillèrent d'un éclat extraordinaire, son cœur battait avec force, et il était prouvé jusqu'au dernier moment. Mais sa culpabilité manifestait sur tous les bancs pour lui, qu'au moment de la lecture de l'arrêt, tout l'auditoire fut en proie aux plus vives émotions. Giuseppe fut condamné à être pendu ; et, comme je l'ai dit, son exécution eut lieu le lendemain même de mon arrivée dans la capitale de l'Abrozze ultérieure ; mais je n'eus pas le courage d'y assister.

POUR SORTIR D'INDIVISION.

IL SERA PROCÉDÉ,

Lundi 4 septembre prochain, vers onze heures du matin,
PAR LE MINISTÈRE DE M^r PÉTERS, NOTAIRE A HAVELANGE,

A LA VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

DES BELLES

PRAIRIES

DITES CHAMBROULLES,

SITUÉES AU VILLAGE DE MÉAN EN CONDROZ,

De la contenance de

CINQ BONNIERS ENVIRON,

Dont le rapport annuel est de plus de 200 francs par bonnier.

Ces prairies, qui ne nécessitent d'autres soins que l'irrigation, au moyen d'un ruisseau qui les longe, joignent la nouvelle route de Liège à Marche, et sont à quelques minutes du château de Bassines.

ON EXPOSERA EN SUITE

Une MAISON COMMUNE, (La ci devant cure,) tant sous le rapport des caves que des bâtimens qui l'entourent; tels que grange écurie, etc., etc., avec jardin, prairies, pachs, vergers et terres labourables, de la contenance de 24 à 25 bonniers, aussi près la nouvelle route à Méan.

La vente aura lieu au village susdit, AU DOMICILE DES FRÈRES DUBOIS.
S'adresser pour plus amples renseignements, au notaire PÉTERS. 1519

LUNDI 26 DE CE MOIS, A 10 HEURES,

Le notaire PAQUE VENDRA AUX ENCHÈRES PUBLIQUES en son étude, rue Souverain-Pont à Liège,

LES RENTES

ANNUELLES ET PERPÉTUELLES SUIVANTES,

Bien hypothéquées et régulièrement servies, SAVOIR :

- 1° UNE DE SIX SETIERS d'épeautre, due par Jean Joseph Warkin, de don Martin;
 - 2° UNE DE CINQ MUIDS d'épeautre due par Vincent Trokai de Lexhy;
 - 3° UNE DE 7 fls. 4 sous bb. Liège due par Jean Thonnart, de Xhonnemont;
 - 4° Une de 18 fls. bb. Liège, due par Jean Baptiste Rongé, de Liège;
 - 5° UNE DUN MUID d'épeautre, due par les enfans de Dieudonné Jeunehomme de Flémalle Grande;
 - 6° UNE de 33 fls. bb. Liège, due par Servais Joseph et Blaise Herbillon, de Horion Hozemont;
- ET UNE PIÈCE DE TERRE de 30 ares 51 centiares située à Waleffe St-George, détenue par Hubert Paigneux.
S'adresser audit notaire, dépositaire des titres. 1560

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'art. 4 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes :

Art. 4. Les publications qui n'étaient que commencées à l'époque de la promulgation de la loi du 2 mai, seront renouvelées à tous égards, conformément au titre IV, section Ire. de la loi du 21 avril 1810.

Attendu que Madame la baronne de Serdobin et Monsieur Cockerill ont déclaré persister dans la demande en concession de mines de fer, plomb, calamine, etc., formée par eux, le 8 janvier 1837, laquelle demande appartient à la catégorie prévue par l'art. 4 de l'arrêté royal précité;

Arrête :

Les publications de ladite demande seront renouvelées à tous égards pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810;

Les art. 2 et 3 de l'ordonnance du 13 janvier 1837, transcrits ci-après, seront de nouveau exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales chargées d'assurer lesdites publications.

En séance à Liège, le 18 août 1837.
Présens : MM. Boussemart, remplaçant M. le gouverneur, Delfosse, Scronx, Hubart, Gouvy, Lhoneux, et Warzée, greffier.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE.

DEMANDE

EN CONCESSION DES

MINES DE FER,

PLOMB, CALAMINE,

ALUN,

ET TOUS AUTRES MINÉRAIS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES,

GISANT

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

810 HECTARES 38 ARES 44 CENTIARES,

DÉPENDANS DES

COMMUNES DES AWIRS.

HORION-HOZEMONT,

CHOKIER ET FLEMALLE-HAUTE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 8 janvier 1837, sous le n^o 1515 du répertoire particulier, Madame la baronne de Serdobin, de Chokier, et le sieur John Cockerill, de Seraing, ont demandé la concession des mines de fer, plomb, calamine, alun et tous autres minerais généralement quelconques, gisant sous des terrains d'une étendue superficielle de huit cent dix hectares trente huit ares quarante quatre centiares, dépendans des communes des Awirs, Horion-Hozemont, Chokier et Flémalle-Haute, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

An Sud-Ouest et au Nord-Ouest, partant de la jonction de la grande route de Liège à Hay, avec le chemin qui conduit à la houillère de Sart d'Avette, en suivant ce dernier chemin vers Nord jusqu'à la ruelle de la Gotte, que l'on suit également jusqu'à la rencontre du ruisseau de Cowz; longant alors ce ruisseau vers Nord-Ouest jusqu'à sa jonction avec celui de Rossart, près de la maison Henri Gilet; suivant ensuite ce dernier ruisseau dans la même direction jusqu'à la rencontre du chemin du bois Vignette; prenant alors ce chemin et le continuant jusqu'à sa jonction avec celui des Vingtdeux, à l'Arbre St. Michel.

Au Nord et au Nord Est, suivant le chemin des Vingtdeux et ensuite celui dit l'Hardée jusqu'à la rencontre du ruisseau de Sourhon; cotoyant alors ce dernier ruisseau dans toutes ses sinuosités jusqu'au pont d'Awirs existant à la grande route de Liège à Huy.

Au Sud-Est, prenant alors la grande route de Liège à Hay et la continuant vers l'Ouest jusqu'au chemin qui conduit à la houillère de Sart d'Avette, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface, quatre vingts centimes par hectare.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810,

Arrête :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins de la ville de Liège et des communes rurales des Awirs, Horion-Hozemont, Chokier, Flémalle Haute et Seraing, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence, seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3. Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.

En séance, à Liège, le 13 janvier 1837.

Présens : MM. baron Vandenssteen, gouverneur, Delfosse, Scronx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhoneux et Warzée, greffier provincial.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE. 1569

BOURSES.

PARIS, LE 22 AOUT.

Cinq pour cent.	110 60	Esp. D. diff. s. int.	2 1/2
Trois pour cent.	79 45	Di. pas. s. int.	103 5/8
Act. de la B. de Fr.	2407 50	Belg. Empr. 1832	1432 50
Napl. Cert. Falc.	96 25	Banque de Belg.	
Esp. Ardoin 1834.	22 1/2		

LONDRES, LE 21 AOUT.

3 ^o consolidés.	91 3/4	Espagne. Cortés.	21 1/2
Bel. em. 1832 C.D.	103 1/2	Différées.	103 1/2
Holl. Dette active.	53 1/8	Passives.	103 1/2
Portugais, 5 p. c.	38 3/4	Russie.	84 1/2
Id. 3 p. c.	25 1/8	Brsil. Empr. 1834.	

AMSTERDAM, LE 22 AOUT.

Holl. Dette active.	100 1/16	Inscr. au gr. livre.	66 1/2
Dito 2 1/2.	52 3/4	Certif. à Amst.	96 1/2
Différée.	103 1/2	Pologne. L. n. 300f.	113 1/2
Billet de change.	22 5/8	Lots de Rd. 50 f.	109 3/4
Syndic. d'amort.	93 1/8	Espagne. E. Ard.	18 9/16
3 1/2.	75 7/8	Dito grd.	103 1/2
Soc. de comm. P.-B.	163 1/4	Dette différ. anc.	103 1/2
nouvelle.	104 1/2	nouv.	103 1/2
Russie, H. et C. 5	104 1/2	passive.	5 1/8
1829, 5	103 7/8	Autriche. Métal. 5.	100 5/8

ANVERS, LE 23 AOUT.

ANVERS. Det. activ.	406 1/2	WAPLES. Cert. Falc.	90 3/4
Det. différ.	45 1/2	STAT. RO. Lev. 1832.	100 1/4
Emp. de 48 mill.	104 1/2	à An. 1834.	97 1/2
HOLL. Dette active.	53 1/8		
Rente remboursab.	97 1/4		
Autriche. Métal.	104 3/8		
Lots de fl. 100.	103 1/2		
de fl. 250.	428 1/2		
de fl. 500.	690 1/2		
Poloo. Lots fl. 300.	113 3/4		
de fl. 500.	134 1/2		
anést. E. à L. 1834	86 1/2		
ESPA. Empr. 1834.	18 5/8		
D. diff. 1834.	104 1/2		
Dit. p. 1834.	104 1/2		
Dette différ.	7 1/2		

CHANGES.

Amst., c. jours.	par
Rotterdam, idem.	18 av.
Paris, idem.	18 av.
2 mois.	18 av.
Lond. p ^r Estr. c. j.	40 3/4
2 mois.	39 1/2
Hain. p ^r 40 HB. c. j.	35 1/2
2 mois.	35 1/2
Bruxelles et Gand.	114 1/2

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 23 AOUT 1837.

L'Active Espagnole a été assez ferme à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 18 1/2 5/8 et reste 18 3/4 cours au comptant. Primes à un mois 19 1/2 dont 1 o/o. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 23 AOUT.

COURS		Act. des Hauts-F.		145 1/2	A
Emp. Rotsch.	101 1/2	Act. Charb. Flenu.	135 1/4		
Fin cour.	101 1/2	Act. Banq. fonc.	98 7/8		
1836, 4 ^o jo.	92 7/8	Act. Ch. H. et W.	120 1/2		
Fin cour.	92 7/8	Act. Ch. Schessin.	120 1/2		
Dette activ. 2 1/2.	53 1/4	Act. Entr. Indust.	129 1/2		
E. de la ville 1832	99 1/4	Act. Ch. Lev. du F.	120 1/2		
Dette active holl.	52 3/4	Act. S. d'Ougrée.	120 1/2		
Rente domaniale	97 1/4	Act. S. Sars-Lonch.	120 1/2		
BRSIL 1834.	85 1/4	Act. S. de Venues.	120 1/2		
AUTRICHE. Métal	104 1/2	Act. Chat. de fer.	120 1/2		
ROME 1832.	100 5/8	Act. S. de Vennes.	120 1/2		
NAPLES. Falconnet	100 5/8	Act. Bat. à V. Anv.	103 1/2		
Banque Tav.	100 5/8	Act. S. St. Léona.	103 1/2		
PORT. Dona Maria.	100 5/8	Act. S. Chateau.	103 1/2		
ESPA. Ard. 1834.	19 7/8	Act. S. Verrières.	103 1/2		
Fin cour.	18 7/8	Act. Ecl. gaz. rés.	103 1/2		
gross. pièces	18 7/8	Act. S. Raffinerie.	114 1/2		
pr. 1 m. d. 1.	20 1/2	Act. Verr. Charl.	112 1/2		
différée 1834.	10 1/2	Act. Expl. l'Espér.	110 1/2		
anc.	10 1/2	Act. des Brasseries.	110 1/2		
dette passive.	10 1/2	Act. Librairie H.	110 1/2		
		Act. Typogr. W.	110 1/2		
CHANGES.		Act. Fabr. Tapis.	110 1/2		
AMST. ct. jours.	118 0/0	Act. Fabr. de fer.	110 1/2		
LOND. ct. jours.	12 08 3/4	Act. Mutual. ind.	113 1/8		
PARIS. ct. jours.	118 av.	Act. C. de Bruges.	113 1/8		
ACTIONS.		Act. H. F. Mone.	113 1/8		
Act. Société Gén.	793 1/2	Act. lib. Médine.	113 1/8		
Act. id. em. Par.	1676 1/2	Act. S. act. réun.	101 1/4		
Act. de la S. de C.	138 1/2	Act. S. de Fleu.	101 1/4		
Act. la B. de B.	439 1/2	Act. Ebnéisterie.	101 1/4		
Act. C. Sam. et O.	105 1/2	Act. Librairie Sc.	101 1/4		
		Act. Fab. Pianos.	101 1/4		

PORT D'ANVERS.—ARRIVAGES DES 22 ET 23 AOUT.

Le brick américain Waverley, ven. de Salem, ch. de 300 sacs ginsengibre, 4,251 cuirs, 2,677 sacs poivre, 1,544 blocs étain, 4 tonneaux bois de sapin, 50 dents d'éléphants, 302 sacs cacao, et 40 caisses gomme copal. — La galiote belge Emanuel Van Malder, ven. de Bergen, ch. de Stockfish et huile de poisson. — Le pleyt belge Commerce, ven. de Liverpool, ch. de sel, coton et riz. — Le brick norvégien Neptunus, ven. de Gothenbourg, chargé de bois.

Imprimerie de J.-Bte. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.

MINES DE HOUILLE

DE SAINT-BERAIN ET DE SAINT-LEGER (SAONÉ ET LOIRE.)

SIX LIEUES CARRÉES — 20,017 HECTARES.

Les journaux ont annoncé tout récemment la mise en exploitation, sur une vaste échelle, des Houillères de Saint-Berain et de Saint-Leger, sur le canal du centre.

Cette entreprise se produit sous le patronage des hommes de l'art; et déjà un rapport de M. l'ingénieur TH. VIRLET, membre de la commission scientifique de Morée, publié par plusieurs journaux, a établi l'immense puissance et la qualité supérieure du gisement houiller de St-Berain et de St-Leger.

Il y a en émission pour 900,000 fr. d'actions seulement; 3,600,000 fr. ont été soumissionnés au moment de la cons-

titution de la société qui est en pleine activité. Les actions sont de 1,000 fr., divisibles par coupons de 500 fr., nominatives ou au porteur et donnant droit, en tous cas, à un intérêt de 5 p. 100 l'an.

On souscrit chez MM. LOUIS LEBEUF et Cie., banquiers de la société, 44, rue Hauteville.

A. CLEEMANN, banquier, 11, rue de la Victoire.

CAILLAT ET AMET, agent de change.
LE HON ET FOULD, not. de la société.